

Monsieur Benoît Quignon
Directeur Général des Services
de la Ville de Marseille
Hôtel de Ville
Place Villeneuve - Bargemon13002 - Marseille

Marseille, le lundi 21 juin 2021

Monsieur le Directeur Général des Services.

Ce courrier a vocation à être partagé avec les agents municipaux.

Ce dimanche s'est tenu le premier tour des élections départementales et régionales dans des conditions particulièrement problématiques dont la presse s'est largement fait écho au détriment une fois de plus de l'image de notre Ville.

<u>S'agissant de la composition des bureaux de vote</u>, le problème des besoins en personnel pour occuper les différentes fonctions n'est pas nouveau. Nos organisations syndicales ont toujours dénoncé la pratique qui consiste à mobiliser en priorité les employés et cadres municipaux de gré ou de force.

Le code électoral est pourtant clair dans ce domaine : la priorité de désignation concerne les élus :

Article R43 : « les bureaux de vote sont présidés par les Maire, adjoints et conseillers municipaux dans l'ordre du tableau. A leur défaut, les présidents sont désignés par le Maire parmi les électeurs de la commune.... »

Article R44. « les assesseurs de chaque bureau sont désignés conformément aux dispositions ci-après :

- chaque candidat, binôme de candidats ou chaque liste en présence a le droit de désigner un assesseur et un seul pris parmi les électeurs du département ;
- des assesseurs supplémentaires peuvent être désignés par le maire parmi les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau puis, le cas échéant, parmi les électeurs de la commune....

Les membre du Conseil Municipal ont une obligation légale d'accepter ses fonctions de Président ou d'assesseur, sous peine d'une démission d'office (L.2121-5 du CGCT). »

Et si rien n'interdit de désigner un agent pour exercer ses fonctions cela doit se faire à la condition que le Maire ait, au préalable, sollicité ses adjoints et membres du Conseil Municipal, et que les refus opposés soient fondés.

Force est malheureusement de constater que cet exercice de recours aux employés municipaux a atteint largement ses limites lors de ces scrutins du 20 juin dernier.

Les conditions étaient réunies pour en arriver à cette situation catastrophique :

- Un double scrutin nécessitant deux fois plus de monde
- Des fonctionnaires municipaux épuisés par une année de covid qui leur a ôté une partie de leurs moyens (agents en ASA obligatoire, ou malades, remplacés par leurs collègues présents)
- Des agents inquiets par la réorganisation en cours qui bouleverse leur fonctionnement et met en péril les postes de beaucoup d'entre eux (notamment les managers)
- Des responsables perturbés par le mode de travail des nouveaux élus qui n'ont pas encore tous compris les limites de leurs fonctions par rapport à l'Administration
- Du personnel municipal dans l'attente d'une stabilité qu'il n'ont plus eue depuis de nombreuses années.
- La réputation négative inadmissible du personnel municipal entretenue par certains édiles, et qui ne donne pas l'envie de faire beaucoup d'efforts supplémentaires...

Nous n'avons pas à nous mêler de l'organisation des scrutins, et nous saluons d'ailleurs la charge de travail que la Direction des Listes électorales a affrontée pour mener cette mission, alors qu'elle aussi très contrainte par le manque de moyens internes.

Mais nous pouvons toutefois nous interroger:

- sur la participation des élus (combien ont-ils été présents lors de ce scrutin pour assumer les missions dévolues par le code électoral ?)
- sur la désignation des assesseurs par les partis en lice (combien ont-ils été désignés et retenus ?)
- sur d'autres moyens que certaines villes de France n'ont pas hésité à utiliser (notamment en recrutant des vacataires)
- enfin sur l'appel à volontariat bien en amont du scrutin parmi les électeurs inscrits auquel on aurait peut-être pu avoir recours... y compris en leur proposant des contreparties « attractives ».

## S'agissant plus particulièrement des méthodes employées pour mobiliser du personnel :

Nous constatons que certaines désignations n'ont jamais été annoncées dans la journée du vendredi 18 juin mais transmises, au mieux, aux responsables hiérarchiques le vendredi en fin d'après-midi. Il était, de fait, souvent impossible de joindre les personnes concernées pour les avertir et faisait porter sur les managers des responsabilités totalement hors de leurs charges.

Nous dénonçons l'utilisation abusive des numéros de mobiles personnels à une heures indue pour l'envoi d'un SMS.

Compte tenu de ces éléments, nous ne saurions donc accepter que l'Administration mette en cause la mobilisation des employés municipaux désignés de la Ville, en déclarant : "nous avons été confrontés à un problème de mobilisation des assesseurs, sur 480 bureaux, 40 présidents ne sont pas venus récupérer leur sacoche samedi.

La Mairie a également déclaré : "les assesseurs appelés en urgence ne sont pas habitués et donc l'ouverture des bureaux est plus lente". Faut-il rappeler également que certains de ces « lents assesseurs » ont été appelés après minuit dans la nuit de samedi à dimanche? Ils ont reçu à ce titre un simple SMS comme convocation, ne précisant d'ailleurs pas à quelle heure ils étaient attendus. La plupart dormait déjà à cette heure-ci et quand on sait cela, on comprend pourquoi tant manquaient à l'appel ou sont arrivés quand ils ont pu.

## S'agissant des difficultés logistiques :

Ceux qui ont pu prendre connaissance du message à minuit, qui se sont levés ont été confrontés à une situation anormale :

- Personne pour les accueillir, pour leur expliquer ce qu'ils avaient à faire car comme il l'a été dit « c'était la première fois pour beaucoup d'entre eux »
- Du matériel était manquant : pas de table pour mettre les bulletins, pas de matériel pour ouvrir les cartons déposés au milieu de la pièce, et même parfois, pas d'enveloppes.
- Le faible nombre de participants a obligé les assesseurs et présidents à rester sur place, sans possibilité de prendre une seule pause et n'ayant comme solution pour déjeuner que de demander à leurs proches de leur amener un casse-croûte.
- Nous pourrions aussi saluer les agents de la police municipale qui ont sauvé les meubles encore une fois en jouant le rôle de vaguemestre à travers la Ville.

Comme déjà indiqué, il ne saurait être question de blâmer nos collègues de la DLE et de la Direction des Régies pour cette situation chaotique. Ils sont aussi les victimes du manque de moyens depuis de nombreux mois.

## Toutes ces constatations consternantes nous amènent à vous demander de:

- Veiller à une organisation plus correcte du 2<sup>ème</sup> tour, en évitant notamment de prévenir les agents aussi tardivement, **mais surtout en mobilisant tous les élus**,
- Ne pas incriminer les employés municipaux pour une situation qui ne leur incombe pas
- Entendre nos revendications pour l'avenir en prévoyant notamment :
  - 1/L' augmentation de l'indemnité forfaitaire "tenue d'élections" pour les volontaires
  - 2/ L'octroi d'une demi-journée de repos le lundi matin (ceux qui sont rentrés les premiers hier étaient chez eux à 23h, les présidents ne regagnant leur domicile qu'après minuit)
  - 3/ La fourniture gratuite d'un panier repas et de bouteilles d'eau
  - 4/ une campagne de recrutement menée plusieurs mois avant, quitte à mobiliser un grand nombre d'agents en premier puis à en libérer certains au dernier moment si leur présence n'est plus nécessaire
  - 5/ une campagne à destination des étudiants, malmenés financièrement cette année
  - 6/ Des séances de formation ou à minima l'envoi de documentation à l'ensemble des personnes concernées, visant à les préparer et à les rassurer
  - 7/ La fourniture de matériel en quantité suffisante dans les bureaux de vote pour éviter d'avoir recours à l'improvisation

Comptant sur votre écoute et votre compréhension, nous vous prions, Monsieur le Directeur Général des Services, de bien vouloir accepter l'expression de nos salutations les meilleures.

**Ludovic Bedrosssian**Président de la section CFTC de la ville de Marseille

Daniel Venezia
Président de la section SNT CFE/CGC
de la ville de Marseille

Copies : Monsieur Benoît Payan Maire de Marseille, Mme Olivia Fortin Adjointe Déléguée,